



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5285 du 10/06/2015

Projet Euregio- Ecoles à profil eurégional – Document cadre

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du
- Du

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mots-clés :

Eurégio  
langues, échanges, communauté

#### Destinataires de la circulaire

- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé, subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française.

#### Pour information :

- Aux Directeurs des services PSE organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales. .

**Signataire**

Ministre / Administration Générale de l'Enseignement  
Administration : L'Administrateur général, Monsieur Jean-Pierre HUBIN

**Personnes de contact**

Service ou Association : Direction d'Appui de l'Administrateur général

Nom et prénom	Téléphone	Email
Libertiaux Geoffroy	02/690.80.59	geoffroy.libertiaux@cfwb.be

Service ou Association : Relais de coordination d'activités scolaires transfrontalières dans l'Eurégio Meuse-Rhin

Nom et prénom	Téléphone	Email
Hubert Gronen	0049 241 963 1951	gronen@regionaachen.de
Mirtò Valsamidou	0049 241 963 1952	valsamidou@regionaachen.de

Madame, Monsieur,

Lancé en 2010, le projet « Euregio » a pour cadre l'Eurégio Meuse-Rhin qui regroupe cinq régions partenaires. En Belgique, les provinces de Liège et du Limbourg, ainsi que la Communauté germanophone ; aux Pays-Bas, le sud de la province néerlandaise du Limbourg ; en Allemagne, la région d'Aix-la-Chapelle avec les districts de Düren, Euskirchen et Heinsberg.

S'adressant en priorité aux élèves de l'enseignement fondamental, ce projet poursuit un double objectif. Sur le court et moyen terme, il s'agit de sensibiliser les élèves aux langues voisines, promouvoir la compréhension interculturelle et renforcer le réseau eurégional à travers des échanges. Sur le long terme, l'ambition est d'instaurer une mobilité de l'emploi et d'aider les demandeurs d'emploi à trouver un travail via la connaissance des langues et les cultures des voisins.

Le projet « Euregio » se base sur deux ressources pédagogiques : « Auf die Plätze, klaar, partez. Jouer des histoires, apprendre des langues » et « Euregio. Chez soi sans frontière ».

La première de ces ressources invite les élèves à apprendre les langues de façon théâtrale et ludique, en participant à des scénettes. Les matériaux comprennent des histoires, des illustrations, des scripts, des supports audio, un dvd et un film. Ces derniers sont fournis gratuitement aux écoles participantes. Il est par ailleurs possible de les télécharger, gratuitement, via l'adresse : [www.linguacluster.org](http://www.linguacluster.org).

La seconde ressource permet aux élèves de connaître les coutumes et les habitudes des autres régions, à travers la présentation de 46 thèmes « typiquement Euregio » tels que le secteur énergétique, le système scolaire, le secteur des transports, le chocolat ou encore le carnaval. Des informations y relatives sont disponibles à l'adresse : [www.linguacluster.org](http://www.linguacluster.org).

Les écoles participantes reçoivent le label « Eurégional », moyennant le respect d'un cahier des charges précis qui instaure plusieurs critères comme l'ancrage de l'orientation eurégionale au sein de l'école, l'offre de langues continue, réglementée et documentée, l'enrichissement d'un portefeuille eurégional par les élèves, etc. Le document cadre de ce cahier des charges est joint à la présente.

En vous remerciant de votre intérêt,

L'Administrateur général

Jean-Pierre HUBIN

## Ecoles à profil eurégional – Document-cadre



Nos élèves vivent dans une région qui se distingue par sa situation frontalière et par sa proximité avec d'autres langues et d'autres cultures. Il serait bon de mettre en valeur cette particularité dans la vie scolaire, autrement dit, en faisant sentir aux élèves qu'ils vivent à deux pas de frontières, ce que cette situation a de passionnant et quelles possibilités s'offrent ici à eux.

En respectant un cahier des charges défini, les écoles à profil eurégional font vivre cette idée et enrichissent leur programme scolaire d'une composante régionale. Elles conçoivent leur offre pédagogique en fonction de l'environnement dont sont issus leurs élèves.

Etre une école à profil eurégional signifie plusieurs choses :

- I. ancrer et faire vivre l'idée d'Euregio au cœur de la vie scolaire ;
- II.1. encourager la connaissance vivante de l'une des deux langues parlées par les voisins;
- II.2. rechercher activement le contact personnel avec les pays voisins ;
- II.3. pendant les cours d'éveil, favoriser l'acquisition d'une conscience transfrontalière et interculturelle;
- III. créer les conditions pour les élèves d'acquérir un certificat de compétences eurégionales ;
- IV. faire un rapport annuel des activités eurégionales réalisées par l'école.

<b>I. Ancrage de l'orientation eurégionale au sein de l'école</b>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le projet pédagogique de l'établissement doit refléter cette conception eurégionale.</li><li>2. L'idée d'eurégion doit être présente dans les plannings scolaires, en tout cas au cœur des cours d'éveil.</li><li>3. L'école doit rendre publique cette orientation eurégionale (par exemple, sur le site internet de l'école).</li><li>4. Il doit y avoir au moins un enseignant disposant de connaissances suffisantes dans l'une des deux langues des pays voisins au sein de l'équipe pédagogique ou de l'OGS.</li><li>5. L'école doit nommer un enseignant interlocuteur responsable de la mise en œuvre du profil eurégional.</li></ol>	
<b>II. Contenus du profil eurégional (3 piliers)</b>	
1) <b>Offre de langues / rencontre avec les langues des régions voisines</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>a) L'école doit proposer de façon visible une offre de langues réglementée. Celle-ci doit couvrir au minimum deux années scolaires.</li><li>b) Les compétences minimales que les enfants doivent acquérir au cours de leur apprentissage des langues des pays-voisins à l'école élémentaire sont définies à la fin de l'année scolaire d'après les expériences faites pendant cette période.</li></ol>
2) <b>Contact humain/ mobilité</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>a) Au moins une fois dans l'année scolaire, l'école doit offrir aux élèves la possibilité d'entrer en contact avec des élèves d'écoles des pays frontaliers.</li><li>b) L'école doit leur offrir la possibilité au moins une fois dans leur scolarité de mener dans les pays voisins une activité commune à l'école ou avec une école.</li></ol>

## Ecoles à profil eurégional – Document-cadre



	c) Un partenariat avec une école d'une autre région linguistique de l'Euregio est recommandé ou à mettre en place si ce n'est pas encore le cas.
<b>3) Connaissances eurégionales</b>	<p>a) Lors des différentes heures d'enseignement mais, avant tout, pendant les cours d'éveil, l'école doit sensibiliser ses élèves à la situation interculturelle de l'Euregio et à une meilleure connaissance des pays frontaliers et de leurs cultures.</p> <p>b) L'école doit prouver qu'elle intègre des thèmes à dimension eurégionale pendant les cours d'éveil.</p> <p>c) Pendant au moins deux années scolaires, un thème minimum reflétant cette perspective transfrontalière (« eurégionale ») sera traité en détail. Le catalogue des thèmes abordés dans le livre de connaissances „Euregio vis-à-vis“ serviront de base à la sélection.</p>
<b>III. Dossiers d'apprentissage et certificats</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les élèves doivent régulièrement attester leurs expériences, leurs échantillons de travaux et leurs réflexions en les rassemblant dans un portfolio, qui sera continuellement enrichi.</li> <li>2. A la fin de leur scolarité élémentaire, les élèves présentant un portfolio eurégional régulièrement alimenté et ceci dans les trois piliers, obtiennent le certificat de compétences eurégionales.</li> <li>3. A la fin de chaque année scolaire, les activités particulièrement ancrées dans un contexte eurégional peuvent faire l'honneur d'une mention sur le certificat.</li> </ol>	
<b>IV. Gages de qualité</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les écoles souhaitant participer au programme « Profil eurégional » doivent s'exprimer sur les activités qu'elles comptent mettre en œuvre pour illustrer cette orientation eurégionale.</li> <li>2. Une commission de certification (réunissant des directeurs d'école et des membres du corps enseignant, de l'Euregio et du comité de contrôle des écoles) vérifie avant la fin de chaque année scolaire que les écoles participantes remplissent les critères du profil eurégional.</li> <li>3. A des fins de contrôle, les écoles participantes doivent par écrit rendre compte à la commission des activités menées dans chaque domaine constituant le profil eurégional.</li> <li>4. La commission examine si les conditions du profil eurégional ont été remplies au vu des dossiers transmis par les écoles.</li> <li>5. Si les conditions ont été suffisamment remplies, l'établissement obtient le label d'école à profil eurégional et ce, jusqu'à l'examen de l'année scolaire suivante (majorité simple, en cas d'égalité des voix, c'est le comité de contrôle des écoles qui tranche).</li> </ol>	
<b>Matériel et supports</b>	<i>Bonnes pratiques, didactique de l'échange, lieux d'apprentissage hors cadre scolaire, matériel linguistique, contacts, aide à la rédaction des dossiers, films, formulaires-types, jumelage scolaire...</i>

## Ecoles à profil eurégional – Document-cadre



Le document-cadre des « écoles à profil eurégional » a été conçu de juin à novembre 2012 par l'un des groupes de travail constitués par la « Bezirksregierung » dans le cadre du projet Linguacuster. Y ont participé des directeurs et des collègues issus au total de 11 écoles élémentaires, ainsi que le comité de contrôle des écoles de la communauté de communes d'Aix-la-Chapelle. Afin de soutenir les écoles dans la mise en place de ce projet, du matériel spécifique pour les différents secteurs constituant ce profil a été développé et des exemples de bonnes pratiques rassemblés.

1. Les 3 piliers peuvent ainsi être illustrés par exemple par :

- 1) langues : histoires, illustrations, photos, enregistrements sonores...
- 2) contact humain /rencontre : lettres, rapport, reportage-photo, affiche, film
- 3) connaissances : par la réalisation d'un produit individuel (image, présentation, affiche...)

2. Afin de prouver l'orientation eurégionale de l'école et de ses activités, certains documents sont à transmettre. Ils illustrent les conditions citées dans les rubriques I-III. Les voici dans le détail :

I 1 : extrait du projet pédagogique de l'établissement scolaire

I.2 : extraits des plannings scolaires correspondants

I.3 : publications (captures d'écran de la page d'accueil, flyer, extraits de journaux etc.)

I.4 : nomination de l'enseignant ou du membre de l'OGS disposant de connaissances linguistiques (nom, fonction, langue, niveau)

II.1.a : plan d'organisation de l'offre

II.1.b : courte description des connaissances linguistiques atteintes

II.2. : documents attestant des rencontres

II.3.b,c : extraits des comptes-rendus de travail (livre de classe)

III : sélection de portfolios d'élèves (fournis à titre de prêt ou copies)